

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, aucun

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15/10/2020 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

Ordre du jour :

❖ Informations diverses :

M. le Maire apporte des réponses aux questions soulevées à l'occasion de précédents conseils :

- en réponse à Marjorie CARRARO, il indique qu'après intervention auprès du centre de loisirs, les enfants de la maternelle, inscrits au centre de loisirs et qui participent aux cours d'éveil musical seront bien accueillis après la fin du cours de musique.

- à l'attention de Frédéric BARRIEU à propos du câble aérien installé dans la rue St Nicolas il s'agissait d'une erreur d'installation, le câble va être retiré pour être glissé dans le fourreau installé en sous-sol lors de la réfection de la rue.

- pour Sylvain MARTIRENE qui avait évoqué les problèmes liés au stationnement sous la halle, il ne paraît pas bienvenu de mettre des panneaux, peut être un marquage au sol mais il y a une réelle réflexion à mener sur le stationnement sur cette zone. M. le Maire propose d'en reparler.

- pour Didier SERES qui avait évoqué la dangerosité du stationnement du bus scolaire, il indique que ce lundi une personne en charge des transports scolaires à la Région a suivi le déplacement du bus scolaire pour évaluer les risques. M. le Maire n'a pas encore eu de retour de cette démarche.

-René PETIT indique à Philippe BIAUTE qu'il a contacté le Conseil Départemental pour savoir si les arbres marqués d'un point bleu étaient destinés à être abattus, il lui a été répondu que ce marquage ne venait pas du Conseil Départemental et qu'aucune mesure d'abattage n'était engagée. Sur le remplacement des arbres abattus, il n'est pas prévu de les remplacer mais la commune peut en faire la demande au Président du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire confirme que la demande sera faite auprès du Président du Conseil Départemental.

❖ Comptes rendus :

M. le Maire indique que trois entreprises ont remis une offre pour les **travaux du pluvial boulevard du Midi**. Les dossiers ont été transmis au bureau d'études pour analyse des offres.

Pour les **travaux à la collégiale**, 2 entreprises ont fait une offre pour le lot sur le pluvial, et 3 autres pour le lot charpente. Là aussi les dossiers ont été transmis pour analyse à l'architecte.

Mme Marjorie CARRARO présente le compte rendu du **Conseil d'Ecole** qui s'est déroulé le 12/11/2020. Mme la directrice a présenté le rôle et les attributions du conseil d'école, puis a indiqué que les élections des parents d'élève avaient été organisées le 9/10/2020 avec un taux de participation de plus de 73%. Les effectifs sont de 115 élèves avec une deuxième rentrée pour les « très petite section » au 01/03/2021 qui devrait voir arriver 4 ou 5 nouveaux élèves. Le règlement intérieur a été voté à l'unanimité avec une seule modification portant sur le protocole sanitaire. Deux exercices ont été réalisés depuis la rentrée : un exercice incendie fin septembre et un exercice intrusion attentat mi-octobre

Le bilan financier de la coopérative scolaire s'élevait au 31/08/2020 à 6 923,75 €. Les projets de sorties sont bloqués par l'épidémie mais 5 séances de piscine ont pu être menées avant le confinement. L'association des parents d'élèves va ajouter une cabane à la maternelle et un mur d'escalade pour la cour des primaires.

M. Philippe BIAUTE intervient pour dire qu'il faudra demander à l'école de transmettre une copie à la mairie des plans de sécurité.

Mme Florianne CLAVERIE fait la présentation de la dernière **réunion du Secteur d'énergie**. Au niveau local, le nouveau Président élu est M. LEZIAN (de Castillon Debats), au niveau départemental le nouveau président du Syndicat Départemental d'Electrification est M. Guy DUPUY (maire de St Antoine) en remplacement de M. Alain DUFFOURG, élu sénateur.

❖ Délibérations :

❖ **Modification du tableau des effectifs et recrutement d'un agent contractuel :**

Mme Pascale RIVIERE explique que ces délibérations vont être retirées de l'ordre du jour de cette réunion. Il s'agissait de créer un poste d'emploi permanent (à temps partiel) pour recruter de manière régulière un agent à qui l'on a fait de nombreux CDD pour des surcroûts ponctuels d'activité. Cette décision est reportée car la réglementation est en train de changer et pourrait permettre de recourir à un emploi aidé pour cette personne. Cela permettrait à la personne de doubler son salaire actuel en effectuant 20 heures hebdomadaires au lieu de 10 actuellement avec une charge pour la mairie légèrement inférieure à l'actuelle. La confirmation que cet agent peut entrer dans ce nouveau dispositif nous parviendra première quinzaine de décembre. Si cet agent occupe un emploi aidé, il n'est pas nécessaire de modifier le tableau des effectifs, en cas de refus nous réinscrivons cette modification à la réunion de décembre.

❖ **Droits de préemption urbain:**

M. le Maire indique qu'il a reçu trois déclarations d'intention d'aliéner.

Il s'agit de la **parcelle AT 363** de 52 m2 située au 10 Bd du Midi. M. le Maire indique qu'il s'agit d'un garage qui ne lui semble pas présenter d'intérêt particulier pour la commune et propose de ne pas exercer le droit de préemption.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

Une autre déclaration concerne les **parcelles AT 201, AT 202 et AT 252** d'une contenance respective de 30, 42 et 107 m2, situées 6 Rue Ste Marie pour la première, La ville nord pour la seconde et 22 grande rue pour la dernière. M. le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

La dernière déclaration d'aliéner concerne la **parcelle AT 277** au 25 Grande Rue d'une contenance de 122 m². M. le Maire propose au conseil là aussi de ne pas exercer le droit de préemption.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

❖ **Révision triennale du loyer de la Gendarmerie :**

M. René PETIT explique que le loyer annuel de la gendarmerie s'élève depuis 2017 à 49 800 €. Un courrier de la Gendarmerie propose de réévaluer ce loyer à 50 500 €. Toutefois la mairie a répondu en faisant valoir les travaux réalisés depuis ces trois dernières années et un accord a été trouvé sur un loyer annuel de 52.000 €. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cet avenant.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

❖ **Règlement intérieur du Conseil Municipal :**

Mme Pascale RIVIERE indique que depuis la mise en place des nouveaux conseils municipaux élus en 2020, l'adoption d'un règlement intérieur est obligatoire pour les communes dont la population est supérieure à 1.000 habitants au lieu de 3.500 h. Elle précise que les obligations prévues et formalisées étaient déjà pour la plupart mises en place. Tous les conseillers ont reçu le projet de règlement et M. le Maire demande si des points méritent d'être revus ou discutés. Aucune demande n'est faite.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

❖ **Demande d'aliénation d'une partie de chemin rural :**

M. le Maire indique que M. et Mme BIGNON sont venus le voir pour lui demander de leur vendre une partie du chemin rural 24 aux abords du moulin d'encoche à la limite de Jegun et d'Antras. Plusieurs conseillers connaissant le chemin expliquent que ce chemin dessert d'autres parcelles et permet un accès à l'Auloue. Il ne leur semble pas opportun dans ce cas de céder une partie de ce chemin. M. le Maire soumet la décision de ne pas entamer la procédure de vente au conseil.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

❖ **Projet Commerces Logements présentation de l'avant-projet sommaire :**

M. le Maire présente le nouveau projet établi par l'architecte. Le projet accepté par l'Architecte des Bâtiments de France conserve une terrasse couverte pour un logement et un balcon pour le deuxième appartement du bâtiment PEFAU. La surface de vente de l'épicerie sera d'environ 150 m² (pour une soixantaine actuellement).

Les images 3D des futurs bâtiments, établies par le cabinet AIROLDI, sont projetées et permettent de visualiser les options retenues par l'architecte. M. le Maire laisse s'exprimer le conseil et demande ensuite de voter cet avant-projet sommaire.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

❖ **Projet Commerces Logements présentation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions :**

M. le Maire expose qu'au stade de l'avant-projet sommaire, le montant des travaux est estimé à 300.000 € HT sous réserve des conclusions du diagnostic structurel et de l'étude de sol. Le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 375.000 € HT soit 450.000 € TTC.

Afin de mener à bien cette opération, M. le Maire propose aux membres de l'assemblée de solliciter une subvention de 80.000 € au titre du « pass commerces de proximité » auprès du Conseil Régional d'Occitanie ainsi qu'une participation financière de l'Europe (fonds LEADER) et de l'Etat (DETR) et de tout autre

organisme susceptible d'accorder son aide au financement du projet dans la limite maximale de 80% d'aides publiques.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'enveloppe prévisionnelle du projet fixée à 375.000 € HT et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions.

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 15 voix

- **Questions diverses :**

M. le Maire rappelle que le conseil avait prévu, à l'occasion du budget d'acheter le terrain Salcinès en prolongement de Mathalon. Afin de permettre à l'agent immobilier en charge du dossier de travailler sur la vente de la maison, il a pris que l'engagement que la Mairie achèterait le terrain pour 27.000 €.

Au niveau des assurances, M. le Maire avait entendu qu'AXA faisait une remise sur les assurances de 1% par agent communal pompier mis à disposition pendant les heures de service. Il a contacté M. Barrère, agent AXA, ayant en portefeuille l'assurance des bâtiments communaux pour voir si la commune pouvait obtenir une remise. M. Barrère a proposé une nouvelle tarification avec les mêmes garanties pour un tarif inférieur de 8.000 € par an.

M. Maurice MARSEILHAN indique que le mur du cimetière de Lézian est en train de s'ouvrir à cause d'une racine d'arbre. M. Le Maire demande à M. Frédéric BARRIEU s'il pourrait aller voir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h30.